

INFOS LOCALES

ACTUALITÉS EN ISÈRE

RECENSEMENT DES ÉVÉNEMENTS

8 MARS 2026

Comme chaque année, à l'approche du 8 mars, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Isère propose le recensement des événements organisés par les professionnels.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous le tableau à remplir si vous souhaitez que votre événement apparaisse dans la brochure.

Vous avez **jusqu'au 20 février** pour le compléter.

[QUESTIONNAIRE](#)

SE FORMER AVEC LE PLANNING FAMILIAL DE L'ISÈRE

Le planning familial de l'Isère, organisme de formation, propose de se former sur les thématiques suivantes :

- EVARS : devenir animateur(trice) de prévention en santé sexuelle (160h) - à partir du **2 mars 2026**
- Education à la sexualité - réseaux, porno, ados (14h) - **les 9 et 10 mars 2026**
- Education à la sexualité - module handicap - **les 9, 10, 16 et 17 mars 2026**
- Education à la sexualité - module de base : parler sexualité, ça s'apprend (5j) - **les 20 et 21 avril et les 8,9 et 10 juin 2026**

[INSCRIPTION ICI](#)

AVANT PREMIERE A GRENOBLE !



Venez découvrir le film "La Maison des femmes" **le 3 février à 19h30 au Pathé Échirolles**, en présence de Mélisa Godet, Emma Javaux et de la Dre Hatem-Gantzer, aux côtés de Catherine Ringer, marraine de la Maison des femmes Grenoble Alpes, suivie d'un débat avec l'équipe grenobloise.

[PRENDRE SA PLACE ICI](#)

FORMATION SEXISME AU QUOTIDIEN

ANTIGONE, en partenariat avec la Direction régionale aux droits des femmes, propose une journée de formation à tous les agents publics pour conscientiser, identifier et analyser les comportements sexistes au quotidien.

- Le module 1 aura lieu les **3 février, 19 mars et 21 avril 2026, en visioconférence, de 9h à 17h**

[INSCRIPTION ICI](#)



EXPOSITIONS "LES EGALES"

L'association Les Egales agrandissent leur catalogue d'expositions et proposent désormais :

- Une expo sur l'histoire du droit de vote des femmes : 6 roll'ups qui retracent le long parcours de femmes, qui avec des hommes-alliés, ont obtenu que la République française les intègre en égales des hommes
- L'expo "Héroïnes de nos droits" : 15 nouveaux portraits de militantes
- L'expo "Les femmes remarquables de l'Isère"

[A RETROUVER ICI](#)



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ESPACE PUBLIC : COLLOQUE

Suite à la mise en place du dispositif "Demandez Angela", Grenoble Alpes Métropole et la ville de Fontaine organisent conjointement un colloque intercommunale "Lutte contre les violences sexistes et sexuelles, pour une égalité de déplacement et d'usage des espaces publics".

Le 2 mars de 8h45 à 16h à la salle de La Source à Fontaine.

[INSCRIPTION ICI](#)

CINÉ-DÉBAT



L'ALPA organise un ciné-débat autour de la problématique de l'alcoolisme à destination de tous les publics accueillis au sein de la Fondation Georges Boissel, des personnes accompagnées par leurs partenaires ainsi que des professionnels et du grand public.

La séance sera suivie d'un temps d'échange avec Madame Cottet, patiente experte au CHU, présidente de "janvier sobre", ainsi que des intervenants spécialisés des services de l'établissement de santé mentale de l'Isère (ESMPI) et services partenaires.

Le mardi 3 mars 2026 de 14h à 17h
Cinéma Hors Piste à Bourgoin-Jallieu

[PRENDRE SA PLACE](#)



L'AMICALE DU NID ISÈRE RECRUTE UN(E) TRAVAILLEUR(SE) SOCIAL(E)

L'Amicale du Nid, association qui accompagne les personnes victimes de prostitution, de proxénétisme et de la traite des êtres humains recrute un(e) travailleur(se) social(e) à temps partiel.

- Quotité horaire : 50%
- Type d'emploi : CDI
- Prise de poste : **janvier 2026**

Parmi les missions :

- Accompagner les personnes vers leurs accès aux droits, aux soins, à l'insertion socio professionnelle ;
- Participer à la mise en œuvre permanente des actions sociales, éducatives et pédagogiques, dans le respect des procédures ;

Candidature à envoyer à : a.bonneau@adnaura.fr

[L'ANNONCE COMPLÈTE EST ICI](#)

PORTRAIT D'ASSO



IRÈNE, ASSISTANTE MÉDICO-ADMINISTRATIVE



SON PARCOURS

Irène est arrivée à la Maison des femmes après plusieurs années en centre d'hébergement d'urgence:

«j'y voyais beaucoup de dames: quand il y a des violences, ce sont elles qui partent et connaissent la précarité.»

Ce qui donne du sens à son travail ? Les transformations qui s'opèrent au cours des accompagnements.

«J'ai vu arriver des femmes tristes et marquées. Je les redécouvre grandi, épanouies, voire rayonnantes. Malgré ce qu'elles ont vécu, elles sont super fortes.»

«Alors, je ne crois plus à la fatalité ni aux cas désespérés. Il y a toujours de la lumière au bout du tunnel.»

MISSION 1 : FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL ET ÉCOUTE ACTIVE

À la Maison des femmes, pas besoin d'être soignante pour jouer un rôle actif dans l'accompagnement des femmes que nous accueillons !

Irène, l'une de nos deux assistantes médico-administratives, organise le fonctionnement quotidien :

- planning des professionnels de santé,
- programmer, confirmer, déplacer les consultations,
- planifier les permanences que les travailleuses sociales et associations partenaires tiennent dans nos locaux,
- et vérifier qu'il y a assez de salles pour tout le monde...

Mais Irène a aussi pour rôle d'écouter et d'orienter les personnes qui nous contactent pour la première fois.

«Ce sont des proches des femmes qui vivent les violences, des voisins, des médecins, des kinés, des enseignants, des responsables ressources humaines inquiets pour leur salariée... Et bien sûr, des femmes directement concernées.»

MISSION 2 : ÉVALUATION DU DANGER

À ce stade, Irène aide ses interlocuteurs à y voir clair dans des situations souvent confuses. Par exemple :

- Ce que je vis (ou que j'observe), est-ce acceptable ou est-ce de la violence ?
- Sachant qu'il s'agit de mon compagnon, de tels faits constituent-ils une agression sexuelle ?
- Voilà ce qui m'arrive, que faire, quels conseils me donnez-vous ?
- J'aimerais vous rencontrer, mais comment réagira mon compagnon s'il l'apprend ?

Priorité pour Irène : vérifier si les violences sont passées ou toujours en cours.

«S'il y a danger immédiat, nous déclenchons une évaluation sociale pour estimer le degré de criticité, envisager un hébergement d'urgence, lancer les démarches, etc.»

CONTACT

📞 04 76 76 68 00

✉️ maisondesfemmes@chu-grenoble.fr

⌚ Lundi au vendredi de 9h à 17h

🌐 [site internet](#)



INSTITUTIONNEL

RAPPORT ANNUEL 2026 SUR L'ÉTAT DU SEXISME EN FRANCE : LA MENACE MASCULINISTE

Le Haut Conseil à l'Egalité a publié le 21 janvier 2026 son rapport annuel sur l'état des lieux du sexe en France, consacré à la menace masculiniste.

Un an après avoir constaté une forte polarisation de la société sur les questions d'égalité et de sexe, le rapport 2026 sur l'état des lieux du sexe en France attire l'attention sur une dynamique préoccupante : certaines expressions de sexe hostile ne relèvent plus seulement de pratiques individuelles isolées, mais s'inscrivent dans des logiques d'adhésion et de mobilisations idéologiques collectives.

Le rapport identifie deux formes de sexismes :

- Le sexe paternaliste est un sexe faussement bienveillant du quotidien qui légitime une répartition hiérarchisée des hommes et des femmes.
- Le sexe hostile est un sexe violent, se traduit par une hostilité envers les femmes et peut inclure des attitudes agressives ou dévalorisantes.



[LIRE LE RAPPORT](#)

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES NON CONJUGALES, EN HAUSSE EN 2024

En 2024, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 90 000 victimes de violences intrafamiliales non conjugales : 69 900 victimes de violences physiques et 20 100 victimes de violences sexuelles (essentiellement de nature physique).

Sur un an, le nombre de victimes de violences intrafamiliales non conjugales enregistrées a progressé de 9 % (+ 10 % pour les violences physiques et + 5 % pour les violences sexuelles), dans un contexte encore marqué par la libération de la parole et l'amélioration de l'accueil des victimes par les services de sécurité.

Comme les années précédentes, ces violences ont davantage augmenté pour les mineurs au moment des faits que pour les majeurs (+ 9 % contre + 6 %). Depuis 2016, elles ont progressé, en moyenne, de 13 % par an pour les mineurs (contre 7 % pour les majeurs).

Pour 41 % des victimes de violences intrafamiliales non conjugales, les faits ont été commis plus d'un an avant leur dénonciation et enregistrement par les services de police et de gendarmerie. Cette part atteint 71 % pour les victimes mineures de violences sexuelles. Les victimes de violences intrafamiliales non conjugales enregistrées sont majoritairement mineures au moment des faits (80 % des cas), et deux tiers d'entre elles ont moins de 15 ans. La majorité sont des femmes (58 % des cas).

En 2024, 66 600 personnes ont été mises en cause pour des violences intrafamiliales non conjugales : 53 000 pour des violences physiques et 13 600 pour des violences sexuelles. Les trois quarts sont des hommes et 91 % sont des majeurs.

[RETRouvez l'intégralité des chiffres ici!](#)

BAISSE DE LA FECONDITE : REGARD DES 20-35 ANS SUR LA PARENTALITE

La France connaît depuis une quinzaine d'années une baisse de la fécondité, qui s'est accélérée au cours de la période récente.

Pour mieux comprendre cette évolution, le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge a réalisé une enquête sur les projections des 20-35 ans en matière de parentalité.

Cette dernière permet de dresser une typologie des approches de la parentalité auxquelles adhèrent les 20-35 ans, qu'ils soient déjà parents ou non (six sur dix n'ont pas d'enfant).

L'enquête montre que l'importance accordée au fait d'avoir des enfants au cours de sa vie est marquée par les contraintes matérielles, l'histoire familiale et le genre.

Les hommes de 20 à 35 ans accordent ainsi plus d'importance au fait de devenir parent au cours de leur vie que les femmes du même âge. L'appartenance à une religion, quelle qu'elle soit, et l'orientation politique constituent également des facteurs importants.

L'analyse permet de dégager quatre approches de la parentalité faisant écho à celles dégagées pour les personnes sans enfant : une approche épanouissante de la famille qui est la plus répandue (44 %), une approche conformiste (24 %), une approche enthousiaste (20 %) et enfin une approche contraignante à laquelle n'adhèrent que 12 % des parents.

Les résultats confirment que les politiques publiques doivent être renforcées, en particulier pour faciliter l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Ils mettent également en évidence l'importance des inégalités dans le partage des tâches parentales entre pères et mères, qui se reflètent dans la façon dont les femmes et les hommes envisagent une possible parentalité.

[RETROUVEZ L'ENQUÊTE ICI](#)

LANCEMENT DE L'INITIATIVE : TALENTS DE FRANCE

La ministre Aurore Bergé, a engagé l'initiative «Talents de France» durant le conseil économique, social et environnemental (CESE), avec plus de 400 entreprises et associations.

Cette initiative inédite vise à répondre à une contradiction française : un pays riche en talents mais freiné par des inégalités sociales et territoriales. Dans un contexte de vieillissement et de pénurie de compétences, l'inclusion économique est un impératif stratégique.

Pendant six mois, l'initiative mobilisera entreprises, territoires, associations et citoyens pour révéler les potentiels, lutter contre les inégalités, partager les meilleures pratiques et encourager des engagements concrets.

La démarche repose sur des groupes de travail dirigés par Salomé Berlioux fondatrice directrice générale de RURA, et Saïd Hammouche, président fondateur de la Fondation Mozaïk dont les réflexions donneront lieu à des préconisations remises à la ministre en juin 2026, ainsi que sur la valorisation d'initiatives et d'entreprises partout en France favorisant l'égalité des chances dans l'emploi.



[PLUS DE DÉTAILS ICI](#)



PROMOTIONS DES DROITS ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCESEXISTES ET SEXUELLES

MODIFICATION DES MISSIONS ET DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION

Le décret du 30 décembre 2025 portant modification des missions et de la composition CDLP a été publié.

Il correspond à la mesure 25 de la stratégie de lutte contre le système prostitutionnel.

Il précise que ces instances sont désormais compétentes en matière de mise en œuvre des politiques de protection et d'assistance en faveur des victimes mineures d'exploitation sexuelle. À ce titre, les commissions intègrent de nouveaux membres compétents en matière de protection de l'enfance.

La commission doit veiller à prendre en compte les mineurs dans le cadre du développement des politiques de protection et d'assistance en faveur des victimes de la prostitution (actions de sensibilisation, formation des professionnels, démarches d'aller-vers, notamment les maraudes numériques).

La commission n'est toutefois pas compétente pour prendre des décisions en matière de prise en charge des mineurs concernés.

Si la commission départementale de lutte contre la prostitution est présidée par le préfet de département ou son représentant, un appui est attendu de la part du conseil départemental et des services de l'aide sociale à l'enfance dans l'organisation et l'animation des réunions au regard de leur compétence en matière de protection de l'enfance.

Ces nouvelles modalités ne sont pas incompatibles avec la mise en place de dispositifs locaux dédiés aux mineurs, quand ils existent. Elles permettront d'impulser et/ou d'assurer leur meilleur pilotage, notamment leur articulation avec les autres dispositifs existants pour les majeurs, dans un continuum de prise en charge mineurs/majeurs.

[RETROUVEZ LE DECRET ICI](#)

IVG : RECONNAISSANCE DU PRÉJUDICE SUBI PAR LES PERSONNES CONDAMNÉES

La loi du 29 décembre 2025 vise à reconnaître le préjudice subi par les personnes condamnées sur le fondement de la législation pénalisant l'avortement et par toutes les femmes avant la loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse.

Dans son article premier, la Nation reconnaît que l'application par l'État des dispositions législatives et réglementaires pénalisant le recours et l'accès à l'avortement, sa pratique et l'information sur l'avortement, aujourd'hui caduques ou abrogées, a constitué une atteinte à la protection de la santé des femmes, à l'autonomie sexuelle et reproductive, à l'égalité entre les femmes et les hommes, aux droits des femmes et au droit au respect de la vie privée.

Dans son article 2, la loi institue, auprès du premier ministre, une commission nationale indépendante de reconnaissance des souffrances et des traumatismes subis par des femmes ayant aborté et les personnes ayant pratiqué des avortements.

Cette commission est chargée de contribuer au recueil et à la transmission de la mémoire des atteintes aux droits subies par les femmes et reconnues par la Nation en application de l'article

[RETROUVEZ LA LOI ICI](#)



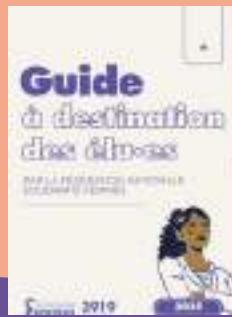
UN GUIDE À DESTINATION DES ÉLU(E)S

Avec 166 féminicides recensés en 2025, les associations tirent la sonnette d'alarme. La lutte contre les violences faites aux femmes passe aussi par l'engagement des collectivités locales.

À l'approche des élections municipales, la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) propose aux élu(es) un guide en trois axes.

- L'engagement contre les violences au sein du couple ;
- l'amélioration du parcours de sortie des victimes ;
- le développement des réseaux de lutte contre ces violences.

[LE GUIDE EST ICI](#)



GUIDE PRATIQUE POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES VICTIMES DE FÉMINIDES

La Fédération nationale des victimes de féminicides a conçu un guide pour soutenir les familles confrontées à un féminicide.

Ce guide propose une information claire et accessible sur :

- les démarches à entreprendre après le décès d'une proche ;
- le parcours judiciaire, de l'enquête au procès ;
- les ressources mobilisables pour les familles (accompagnement psychologique, aide juridique, associations spécialisées).

[LE GUIDE EST ICI](#)



CULTURE DE L'ÉGALITÉ

RECOMMANDATION DE LECTURE

Après dix ans de recherche, la primatologue et anthropologue américaine Sarah BLAFFER HRDY bouscule l'idée reçue selon laquelle « la maternité serait une nécessité biologique, mais la paternité, une invention sociale ».

Son enquête révèle que les hommes possèdent depuis longtemps des prédispositions neurologiques au soin des nourrissons.

Ces découvertes résonnent aujourd'hui avec certaines actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais la chercheuse reste lucide : les normes sociales ont « empêché aux dispositions biologiques de s'exprimer », et les mentalités conservatrices menacent ces fragiles avancées.



SOUTENIR LE SPORT FÉMININ

Soutenir le sport féminin, c'est prendre en compte les réalités des sportives et leur fournir des outils concrets pour pratiquer dans de bonnes conditions.

Le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative met à disposition de nouvelles ressources accessibles sur :

- les cycles menstruels ;
- la prévention des fuites urinaires à l'effort ;
- la puberté
-

Ces ressources ont été produites dans le cadre des travaux menés par la cellule opérationnelle d'accompagnement des sportives, engagée pour mieux soutenir les femmes dans leur parcours sportif, notamment dans l'organisation de leur maternité.

[ACCÉDEZ AUX RESSOURCES ICI](#)

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

LES DIRIGEANTES D'ENTREPRISE ONT PLUS DIFFICILEMENT ACCÈS AUX FINANCEMENTS

C'est ainsi que *Le Monde* titre son article relatant une étude de l'observatoire des confédérations des PME.

L'étude souligne les difficultés des entreprises dirigées par des femmes à se développer, l'accès aux financement constituant l'un des principaux obstacles.

L'étude révèle que le chiffre d'affaire moyen des entreprises dirigées par des femmes est 2,4 fois inférieur à celui des entreprises dirigées par des hommes, alors même qu'elles affichent une meilleure rentabilité.

Les sociétés dirigées par des femmes affichent, en moyenne, une marge brute supérieure de 1,8 point à celles qui sont dirigées par des hommes, d'après l'étude.

« Les structures dirigées par des femmes ne sous-performent pas, elles restent structurellement sous-dimensionnées », alerte la Confédération des PME dans son étude, pointant notamment leur accès restreint aux ressources nécessaires à la croissance.

Cette difficulté tiendrait en partie à la délicate conciliation entre leurs vies professionnelle et personnelle, dans un contexte où le partage des tâches domestiques et familiales reste inégal.

[RETROUVEZ ICI L'ARTICLE](#)

[ÉCOUTEZ L'ÉMISSION DE RADIO](#)

SANTÉ DES FEMMES

LE SEXISME ORDINAIRE MODIFIE LE CERVEAU DES FEMMES

Une étude menée sur plus de 7800 scanners cérébraux dans 29 pays, révèle que les inégalités entre les sexes modifient le cerveau des femmes.

Dans les pays où les inégalités de genre sont plus marquées, les femmes présentent une diminution de l'épaisseur du cerveau dans les zones liées au stress, à la résilience et aux émotions. Ce changement augmente les risques de dépression et de stress post-traumatique.

Des psychiatres parlent de "cicatrices dans le cerveau".



Selon le psychiatre Nicolas Crossley, l'origine de ces modifications réside dans l'accumulation d'expériences sociales dévalorisantes.

Moins marquées dans les pays plus égalitaires, ces altérations suggèrent que renforcer l'égalité entre les sexes améliorerait la santé des femmes.

[L'ARTICLE COMPLET EST ICI](#)

À L'ÉTRANGER

CLIQUEZ POUR LIRE LES ACTUALITÉS DES DROITS DES FEMMES À TRAVERS LE MONDE



- **Union européenne** : [My Voice, My Choice](#): pour un avortement sans danger et accessible
- **Organisation mondiale de la santé** : [l'OMS valide l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH par le Brésil](#)
- **Observatoire national des violences faites aux femmes** : [Espagne : bilan de la violence genre 2025](#)
- **Conseil de l'Europe** : [violences à l'égard des femmes au Danemark : des modalités de garde et de visites après des violences domestiques qui restent préoccupantes](#)

AGENDA

LES JOURNÉES INTERNATIONALES DE JANVIER

6 février
journée internationale contre les mutilations génitales féminines

11 février
journée internationale des femmes et des filles de sciences

20 février
journée mondiale de la justice sociale

27 février
journée mondiale des ONG

